



FÉDÉRATION DES ARTS ÉNERGÉTIQUES ET MARTIAUX CHINOIS

RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS

KUNG-FU SANSHOU TRADITIONNEL

Ont participé à la rédaction de ce document :

Gilles BONET, Bryan DARGOT, Hélène HUYNH-QUAN-SUU,
Serge LE PHAT VINH, Jean-Baptiste LEROY,
Bertrand MANIER, José PAVON et Filip RUDNICKYJ.

Merci de leur contribution

Validé par le Comité Directeur Fédéral du 26 septembre 2015



TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIERES	3
PREMIERE PARTIE : REGLEMENTS GENERAUX	5
1 - LES COMPETITIONS DE KUNG-FU SANSHOU TRADITIONNEL	5
1.1 - LES COMPETITIONS « OFFICIELLES »	5
1.2 - LES COMPETITIONS « OFFICIALISEES »	5
2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX COMPETITIONS	6
2.1 - LA LICENCE	6
2.2 - LES FEUILLES OFFICIELLES D'ENGAGEMENT	6
2.3 - LES DROITS D'INSCRIPTION	6
2.4 - LA CAUTION	6
2.5 - AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS.....	6
2.6 - LE CERTIFICAT MEDICAL.....	6
3 - OBLIGATION DU (DE LA) COMBATTANT(TE)	6
4 - LE PASSEPORT SPORTIF ET LE PASSEPORT MEDICAL	7
5 - LES FORFAITS NATIONAUX	7
6 - LES CONFRONTATIONS	7
6.1 - LE SANSHOU JEUNES (PRÉ POUSSINS A CADETS).....	7
6.2 - LE SANSHOU ADULTES (JUNIORS – SENIORS – VÉTÉRANS).....	7
7 - DEROULEMENT DES COMBATS	8
7.1 - DUREE	8
7.2 - CUMUL DES RENCONTRES.....	8
8 - L'AIRE DE COMBAT	9
9 - LES COMPETITEURS	10
9.1 - DEFINITION	10
9.2 - CATEGORIES D'AGE	10
9.3 - LES CATEGORIES DE POIDS	12
9.4 - REGROUPEMENT DES CATEGORIES.....	12
10 - LA PESEE DE VERIFICATION	12
11 - CONTROLE MEDICAL	13
12 - L'EQUIPEMENT ET LES PROTECTIONS (VOIR ANNEXE « TENUES ET EQUIPEMENTS »)	13
12.1 - LA TENUE	13
12.2 - LES GANTS	13
12.3 - LES PROTECTIONS.....	13
13 - LES SUR-CLASSEMENTS EN COMPETITIONS	13
14 - ATTRIBUTION DES TITRES	13
15 - LITIGES	13
16 - RECLAMATIONS	14
17 - LE CLASSEMENT NATIONAL	14
17.1 - CLASSEMENT NATIONAL SANSHOU ADULTES (MASCULIN)	14
17.2 - CLASSEMENT NATIONAL SANSHOU ADULTES (FEMININ)	14
18 - RECAPITULATIF DES CHAMPIONNATS NATIONAUX DE KUNG-FU SANSHOU TRADITIONNEL	14
DEUXIEME PARTIE : REGLEMENTS PARTICULIERS	16
1 - LES CHAMPIONNATS NATIONAUX ADULTES DE KUNG-FU SANSHOU TRADITIONNEL ..	16
1.1 - CONDITIONS DE PARTICIPATION.....	16
1.2 - FORMES DE RENCONTRES.....	16
1.3 - DECISION	16
1.4 - INSCRIPTIONS - TRANSMISSION DES INSCRIPTIONS.....	16
1.5 - DEROULEMENT DE LA COMPETITION.....	16
2 - LES CHAMPIONNATS NATIONAUX JEUNES (EXCEPTE POUSSINS) DE KUNG-FU SANSHOU TRADITIONNEL	17
2.1 - CONDITIONS DE PARTICIPATION.....	17

2.2 - FORMES DE RENCONTRES.....	17
2.3 - DECISION	17
2.4 - INSCRIPTIONS - TRANSMISSION DES INSCRIPTIONS.....	17
2.5 - DEROULEMENT DE LA COMPETITION	17
3 - LES CHAMPIONNATS RÉGIONAUX JEUNES – PRÉ-POUSSINS ET POUSSINS DE KUNG-FU SANSHOU TRADITIONNEL.....	18
3.1 - CONDITIONS DE PARTICIPATION.....	18
3.2 - FORMES DE RENCONTRES.....	18
3.3 - DECISION	18
3.4 - INSCRIPTIONS - TRANSMISSION DES INSCRIPTIONS.....	18
3.5 - DEROULEMENT DE LA COMPETITION	18



PREMIERE PARTIE : RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

1 - Les compétitions de Kung-Fu Sanshou traditionnel

Les deux sortes de compétitions

1.1 - Les compétitions « officielles »

Ce sont les compétitions permettant la délivrance de « titres officiels » de Vainqueur ou de Champion dont les modalités et les « règlements particuliers » sont décrits dans les présents textes réglementaires (cf. : Règlements particuliers des compétitions officielles) et apparaissent au calendrier national des compétitions. Ces modalités et ces règlements particuliers ne peuvent être modifiés que par le Comité Directeur de la FAEMC.

1.2 - Les compétitions « officialisées ».

Ce sont des compétitions de tous niveaux et d'appellations diverses : Tournois, Galas, Inter Clubs, Inter régions, internationaux, etc., ne donnant lieu à l'attribution d'aucun « Titre Officiel » de Vainqueur ou de Champion.

Ces compétitions devront impérativement respecter les règlements techniques, d'arbitrage et médicaux régissant les pratiques sportives.

L'officialisation d'une compétition comporte les étapes suivantes :

- La demande écrite,
- L'autorisation de la compétition,
- L'officialisation.

1.2.1 La demande écrite

Elle doit être faite auprès de l'instance concernée :

- au niveau régional auprès du Comité régional du lieu d'organisation,
- au niveau national auprès de la fédération lorsqu'il y a participation de combattants étrangers. La demande vaut et sert de reconnaissance des règlements des compétitions de la FAEMC, règlements que l'organisateur s'engage à respecter et appliquer. Cette demande doit être adressée au minimum quatre semaines avant la date des combats (cachet de la poste) à l'autorité concernée.

Elle comporte un maximum d'informations et notamment :

- le nom de l'organisateur responsable, avec son adresse et son numéro de téléphone.
- le programme détaillé de la compétition dans sa totalité (même dans le cas de manifestation faisant appel à différentes disciplines).
- toutes les informations sur les participants invités ou attendus et les dispositions techniques d'organisation.

1.2.2 L'autorisation

Elle sera signifiée par écrit par l'instance concernée à l'organisateur au plus tard 15 jours avant la date de la manifestation (cachet de la poste faisant foi).

1.2.3 L'officialisation elle-même

L'organisateur fera retour de la feuille de résultat et de la feuille médicale au plus tard 48 heures après la fin de la manifestation. Ce n'est qu'après réception et étude de la (des) feuille(s) de résultat et de la feuille médicale et avoir lu le rapport de « bon déroulement » fait par le responsable fédéral désigné par l'autorité concernée que celle-ci accordera l'officialisation des rencontres.

2 - Conditions de participation aux compétitions

2.1 - La licence

- Les compétitions sont ouvertes aux pratiquants(es) LICENCIE(E)S au titre d'une association régulièrement affiliée à la FAEMC pour la saison en cours.
- Tout compétiteur doit présenter son timbre ou sa carte de licence de la saison en cours. Faute de présentation de la licence, le participant sera considéré et inscrits à la compétition en tant que non-licencié
- La participation de compétiteur non-licencié et ne faisant pas parti d'une association affiliée, est admise. Dans ce cas les frais de participation du pratiquant s'élève à 40€.

2.2 - Les feuilles officielles d'engagement

- Pour les compétitions officielles, tout compétiteur doit être engagé par son professeur ou moniteur de club qui doit l'inscrire au moyen d'une feuille officielle (informatisée ou non) d'engagement remplie avec soin, sans omission et qu'il doit faire parvenir au responsable des compétitions (comités départementaux, comités régionaux, selon le niveau) 15 jours avant la date de compétition (cachet de la poste faisant foi).
- La signature du professeur ou du moniteur atteste qu'il a pris connaissance des règlements des compétitions, technique, d'arbitrage, médicaux et de lutte contre le dopage de la FAEMC, ainsi que du règlement particulier à la compétition concernée, règlements qu'il s'engage à respecter et à faire respecter à ses élèves.
- Aucune autre forme d'engagement que ces feuilles officielles d'engagement ne sera acceptée, quelle que soit la raison invoquée.
- Aucun délai supplémentaire à la date de forclusion prévue ne sera accordé.
- Pour toutes les compétitions avec sélections (département, région) le (la) combattant(te) opte pour une catégorie de poids sans possibilité de changement.

2.3 - Les droits d'inscription

Les droits d'inscription aux diverses compétitions AEMC traditionnelles sont fixés par le comité directeur :

- à 5 euros pour les licenciés FAEMC
- à 40 euros pour les non licenciés FAEMC.

2.4 - La caution

Aucune caution n'est fixée par la Fédération.

2.5 - Autorisation parentale pour les mineurs

Tout compétiteur ayant moins de 18 ans le jour de la compétition, doit présenter une autorisation parentale signée par son représentant légal (parent ou tuteur). Ce document est fourni par l'organisation.

2.6 - Le certificat médical

Tous les compétiteurs doivent fournir un « CERTIFICAT MÉDICAL DE NON-CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE DU KUNG-FU EN COMPÉTITION SOUS FORME DE COMBAT SANSHOU » de moins d'un an (sur document libre ou sur le passeport médical).

3 - Obligation du (de la) combattant(te)

- Chaque combattant(te) doit présenter sa convocation ou attestation de sélection (pour participer aux championnats nationaux suite aux sélectifs régionaux), une pièce d'identité à l'entrée de la salle, afin de pouvoir franchir sans difficulté le contrôle en compagnie de son coach.

FAEMC - Règlement des compétitions – KUNG FU SANSHOU TRADITIONNEL

- Dès son arrivée dans la salle, chaque combattant(te) doit se rendre à la pesée de contrôle et au contrôle médical où il doit présenter son passeport sportif aux autorités présentes, ainsi que sa licence de la saison en cours et son passeport médical au médecin mandaté ou aux secouristes. Les mineurs doivent présenter leur autorisation parentale complétée et signée.
- La non-présentation des passeports (ou leur non-conformité) entraîne automatiquement la défaite par forfait (forfait par décision du chef des Arbitres du niveau de la compétition).

4 - Le passeport sportif et le passeport médical

Ces passeports sont obligatoires pour tous(tes) les combattants(es) qui participent à des rencontres en compétition (officielle ou officialisée). Ils devront toujours être à jour, à savoir :

- o être dûment remplis
- o comporter la certification exacte de ses grades et titres.
- o comporter obligatoirement :

pour les combattant(e)s participant à des rencontres de Kung-Fu Sanshou Traditionnel, le « CERTIFICAT MÉDICAL DE NON-CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE DU KUNG-FU EN COMPÉTITION SOUS FORME DE COMBAT SANSHOU »

5 - Les forfaits nationaux

Le forfait devra parvenir, au plus tard quatre jours avant une rencontre (sauf accident de dernière minute) par mail ou par lettre Recommandée avec AR au siège de la FAEMC, la date de l'accusé de réception faisant foi, accompagné du justificatif en question.

En cas de forfait non parvenu au siège de la FAEMC dans les délais ou de forfait au moment de la compétition, le concerné devra rembourser les frais engagés par son adversaire et son second sur la base des frais réels engagés plafonnés selon les règles fédérales de remboursement en vigueur.

Pour une compétition du niveau national organisée en métropole et en cas de forfait de moins de cinq jours de l'adversaire d'un combattant licencié dans un D.O.M., le combattant forfait prendra en charge les frais de déplacement du combattant concerné et de son second, de Paris au lieu de la compétition aller et retour selon les critères du paragraphe précédent, auquel s'ajoutera un forfait de 500 €.

S'il ne s'acquitte pas de cette obligation, avant la fin de la saison sportive, il ne pourra plus participer à aucune compétition fédérale ultérieure. Cette impossibilité sera étendue au club où il est licencié, tant que l'obligation n'est pas satisfaite.

Au cas où un chèque de caution aura été demandé lors de l'inscription à une compétition, cette caution revient automatiquement à la Fédération dans les cas suivants :

- o Non-respect des délais, sauf cas certifiés de dernière minute,
- o Absence de justification certifiée (certificat médical précis indiquant la nature de l'incapacité, attestation employeur, convocation très importante pour la vie sociale du combattant).
- o En cas de forfait : de poids ou médical sur place, le forfait engage la responsabilité de celui qui le signe.

6 - Les confrontations

6.1 - Le SANSHOU JEUNES (PRÉ POUSSINS à CADETS)

C'est une forme de rencontre qui oppose deux combattants (de même sexe) dont toute puissance est strictement exclue. Le beau geste, la clarté des techniques et le contrôle des contacts sont principalement recherchés (l'arbitre central y veillera plus particulièrement).

6.2 - Le SANSHOU ADULTES (JUNIORS – SENIORS – VÉTÉRANS)

C'est une forme de rencontre qui oppose deux combattants (de même sexe). Le beau geste et l'efficacité des techniques ainsi que la combativité sont recherchés

En compétition, les combats entre homme et femme et les rencontres de plus de deux personnes sont interdits.

7 - Déroulement des combats

Les rencontres se déroulent par alternance de périodes de confrontation (appelées « ROUND ») entrecoupées de périodes de repos (appelées « minutes de récupération »). La confrontation dure 2 rounds (sauf arrêt par forfait ou domination) et ne peut excéder 3 rounds. Se référer au règlement « Technique et d'arbitrage » pour plus de détails sur la désignation du vainqueur.

Pour gagner le combat, il faut remplir une des conditions suivantes :

- gagner 2 rounds
- gagner un round et faire un round ex-aequo

7.1 - Durée

Suivant les règlements particuliers des compétitions les rencontres se déroulent en 1, 2 ou 3 rounds de 1 min, 1 min 30 s ou 2 min de temps « effectif » de confrontation. Les rounds sont séparés par un intervalle de 30 sec, 45 sec ou 1 min dit « minute de récupération » en fonction de la durée des rounds. Il ne peut en aucun cas être utilisé par l'arbitre pour faire des observations. Ses interventions ne peuvent être effectuées que durant une interruption de rounds.

Catégories	Durée rounds	Durée de la « minute de récupération »
Pré-poussins Poussins	1 min.	30 sec.
Benjamins Minimes	1 min. 30 sec.	45 sec.
Cadets Juniors Seniors Vétérans	2 min.	1 min.

7.2 - Cumul des rencontres

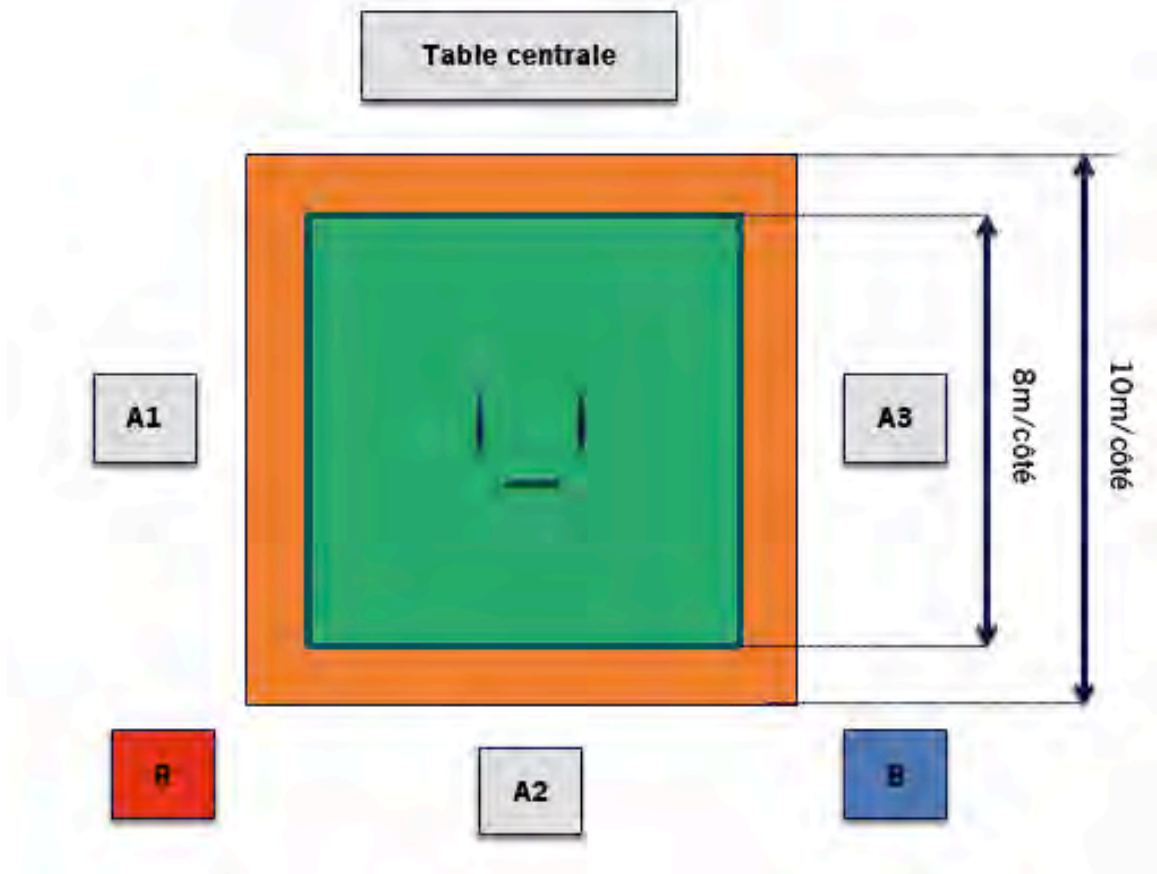
Un compétiteur ne pourra effectuer plus de cinq rencontres par jour.

**arts énergétiques
et martiaux chinois**

**taichi chuan • qigong • kungfu
wushu traditionnels**

8 - L'aire de combat

L'aire de combat doit être plane, surélevée ou non. L'aire de combat est un carré de huit mètres de côté, deux lignes parallèles chacune de un mètre de long, et perpendiculaires à la ligne de l'arbitre, doivent être tracées à une distance de un mètre de chaque côté du centre de la surface de compétition, lignes où se placeront les compétiteurs. Une ligne de 0,50 mètre tracée à un mètre du point central de la surface de compétition face à la table centrale matérialisera l'emplacement de l'arbitre central qui dirige les combats. Les tables des officiels sont suffisamment éloignées de la surface de combat pour des raisons de sécurité.



**arts énergétiques
et martiaux chinois**

**taichi chuan • qigong • kungfu
wushu traditionnels**

9 - Les compétiteurs

9.1 - Définition

Les pratiquant(tes) de SANSHOU qui participent à des rencontres sont des combattants (masculins) ou des combattantes (féminines).

9.2 - Catégories d'âge

9.2.1 Tableau des catégories

Les combattant(e)s sont réparti(e)s en huit catégories d'âge qui sont :

Catégories JEUNES	Âge fédéral
Pré Poussins	7-8 ans
Poussins	9-10 ans
Benjamins	11-12 ans
Minimes	13-14 ans
Cadets	15-16 ans

Catégories ADULTES	Âge fédéral
Juniors	17-18 ans
Seniors	19 – 34 ans
Vétérans 1	35 - 45 ans
Vétérans 2	45 - 55 ans



9.2.2 Calcul de l'âge

L'âge est déterminé par l'année civile de la fin de saison en cours et par l'année de naissance.

Exemple : pour la saison **2015-2016** un combattant né en **1998 a 18 ans** (2015-1997 = 18).

Pour chaque saison, se référer à l'annexe « Catégories d'âge » qui sera mis à jour tous les ans.

SAISON : ANNÉE	2015 - 2016	2016
Année de naissance	Âges	Catégories
2009	7 ans	Pré Poussins
2008	8 ans	Pré Poussins
2007	9 ans	Poussins
2006	10 ans	Poussins
2005	11 ans	Benjamins
2004	12 ans	Benjamins
2003	13 ans	Minimes
2002	14 ans	Minimes
2001	15 ans	Cadets
2000	16 ans	Cadets
1999	17 ans	Juniors
1998	18 ans	Juniors
1997 - 1982	19 - 34 ans	Seniors
1981 - 1971	35 - 45 ans	Vétérans 1
1970 - 1961	46 - 55 ans	Vétérans 2
1960 -	56 - ans	Vétérans 3

9.2.3 Âge maximum pour les combats en SANSHOU de JUNIORS à VÉTÉRANS

Les combattants doivent être : Juniors (au minimum) pour participer à des combats soit avoir 17 ans en âge fédéral.

Les compétitions dites « Officielles » OU « Officialisées » sont ouvertes aux vétérans, sous réserve de ne pas avoir plus de 55 ans (cf. calcul de l'âge).

9.2.4 Âge minimum et maximum pour les combats en SANSHOU JEUNES

Les combattants doivent être au **minimum Pré poussins** et au **maximum Cadets** pour participer à des combats.

9.2.5 Combattants mineurs

La production de la licence délivrée aux mineurs doit être accompagnée d'une autorisation manuscrite signée par la personne ayant autorité parentale lui permettant de disputer des rencontres dans les compétitions et manifestations organisées par la FAEMC et ses associations adhérentes.

9.3 - Les catégories de poids

Les combattants sont répartis en catégories de poids :

Pré-poussins à Cadets :

- moins de 21 kg
- de 21,100 à 24 kg inclus
- de 24,100 à 27 kg inclus
- de 27,100 à 30 kg inclus
- de 30,100 à 33 kg inclus
- de 33,100 à 36 kg inclus
- de 36,100 à 39 kg inclus
- de 39,100 à 42 kg inclus
- de 42,100 à 45 kg inclus
- de 45,100 à 48 kg inclus
- de 48,100 à 52 kg inclus
- de 52,100 à 56 kg inclus
- de 56,100 à 60 kg inclus
- de 60,100 à 65 kg inclus
- de 65,100 à 70 kg inclus
- de 70,100 à 75 kg inclus
- de 75,100 à 80 kg inclus (H) + 75 kg (F)
- de 80,100 à 85 kg inclus
- de 85,100 à 90 kg inclus
- plus de 90 kg

Juniors à Vétérans :

- moins de 48 kg
- de 48,100 à 52 kg inclus
- de 52,100 à 56 kg inclus
- de 56,100 à 60 kg inclus
- de 60,100 à 65 kg inclus
- de 65,100 à 70 kg inclus
- de 70,100 à 75 kg inclus
- de 75,100 à 80 kg inclus (H) + 75 kg (F)
- de 80,100 à 85 kg inclus
- de 85,100 à 90 kg inclus
- plus de 90 kg

9.4 - Regroupement des catégories

En fonction du nombre de participants, l'organisation se réserve la possibilité de regrouper les compétiteurs avec les catégories d'âges et de poids les plus proches. Ce regroupement est proposé aux compétiteurs qui peuvent accepter ou non ce regroupement.

10 - La pesée de vérification

Elle est organisée par le responsable des compétitions du niveau de la compétition. Une seule ou plusieurs balances peuvent être utilisées. Chaque balance est homologuée et agréée. Tous les inscrits d'une même catégorie se pèsent sur la même balance. La durée totale de la pesée est d'1 heure 30. Les compétiteurs sont pesés avant le début des épreuves, à l'heure fixée par les organisateurs.

Les compétiteurs se pèsent en sous-vêtements. En cas de dépassement de poids constaté à la pesée, les combattants ont droit à deux pesées supplémentaires pour être au poids dans la limite du temps restant imparti à cette pesée. Les combattants remettent leur passeport sportif et médical lors de la pesée. Toute absence à la pesée sera considérée comme forfait.

11 - Contrôle médical

Le contrôle médical débutera en même temps que la pesée ; les combattants devront présenter leur passeport médical à jour aux médecins ou secouristes de la compétition pour vérification. Le médecin ne pourra pas délivrer sur place de certificat de « non contre indication à la pratique en compétition ».

12 - L'équipement et les protections (Voir Annexe « Tenues et équipements »)

12.1 - La tenue

Les compétiteurs doivent porter une tenue traditionnelle :

- o La veste de kung-fu rouge ou bleu « trois boutons » uni, sans publicité (selon la couleur d'appel) Veste noire ou T-shirt d'école autorisés pour les catégories Cadets et en-dessous.
- o Les pantalons de kung-fu noir uni sans publicité
- o Une ceinture de couleur bleue ou rouge (selon la couleur d'appel) sauf Pré-poussins à Cadets
- o Chaussons souples en cuir noir avec semelle souple (type gymnastique rythmique ou « modern-jazz »)

12.2 - Les gants

Les combattants de catégorie Minimes à Vétérans devront utiliser des gants de protection type gants de combat mains libres (doigts coupés = mitaines), majoritairement de couleur noire. Pour les catégories Pré-poussins à Benjamins, les compétiteurs devront utiliser des gants de boxe (pouce protégé) de couleur noir.

12.3 - Les protections

Ces protections anatomiques obligatoires seront fournies par le participant ou son club.

- o Coquille pour les combattants masculins / protège poitrine pour les féminines adultes
- o Protège-tibias et pieds solidaires rouges ou bleus selon la couleur d'appel (noirs autorisés), adaptés à la taille du combattant, sous le pantalon
- o Un protège-dents
- o **Uniquement pour les JEUNES** (catégorie Cadet et en dessous): Casque arts martiaux rouge ou bleu (selon la couleur d'appel), plastron uni sans épaulette, rouge ou bleu (selon la couleur d'appel)

Les protections facultatives :

- o Coquille féminine (vivement recommandé)
- o Sous-gants
- o Chevillères et genouillères élastiques sans baleines

Exceptionnellement, lors de compétitions nationales l'organisateur, pourra pourvoir à d'éventuels manques (casques, casques à grille et plastrons). **Se référer à l'annexe « Tenues et équipements » pour plus de détails.**

13 - Les sur-classements en compétitions

Aucun sur-classement n'est possible

14 - Attribution des titres

L'attribution d'un titre de Champion ou de vainqueur nécessite la participation du combattant concerné à au moins une rencontre effective.

15 - Litiges

Pour les cas non prévus par les présents règlements, ou en cas de litige en compétition, un comité d'appel constitué par le Responsable des Compétitions et le Responsable des Juges et Arbitres du niveau de la compétition concerné statuera, ses décisions seront sans appel.

16 - Réclamations

En cas de contestation d'une décision de compétition, un club a le droit de déposer « réclamation ». Toutefois, ce principe doit suivre certaines règles et modalités précises :

- Le combattant concerné ou le responsable du club, peuvent déposer réclamation
- La réclamation doit être déposée auprès du responsable de la compétition dans le quart d'heure qui suit l'annonce de la décision concernée

Elle ne peut concerner :

- qu'une faute technique évidente d'arbitrage
- qu'une erreur matérielle évidente dans le déroulement pratique de la rencontre
- qu'une erreur comptable évidente dans le décompte des points
- qu'un non respect évident des réglementations

17 - Le classement National

Dans le but d'établir une liste annuelle des combattants et combattantes inscrits par ordre hiérarchique en fonction de leurs niveaux sportifs, il est institué les classements nationaux suivants :

- Classement National Sanshou adultes (masculin)
- Classement National Sanshou adultes (féminin)
- Classement National Sanshou jeunes cadets (masculin)
- Classement National Sanshou jeunes cadettes (féminin)

17.1 - Classement National Sanshou Adultes (masculin)

Le classement national Sanshou adultes (masculin) est organisé à partir du résultat du Championnat. Il est réactualisé, chaque année, après les finales de ces championnats et rentre en vigueur dès sa publication et jusqu'à la prochaine publication modificative. Pour pouvoir figurer dans ce classement, tout combattant devra avoir participé effectivement à au moins une rencontre du Championnat.

Modalités de classement :

- Le N°1 est le Champion National
- Le N°2 est le Vice champion National
- Le N°3 est le 1/2 finaliste battu par le Champion National
- Le N°4 est le 1/2 finaliste battu par le Vice champion National

17.2 - Classement National Sanshou Adultes (féminin)

Le classement national Sanshou adultes (féminin) est organisé à partir des résultats du Championnat.

Il est réactualisé, chaque saison, après les finales de ces championnats et rentre en vigueur dès sa publication et jusqu'à la prochaine publication modificative. Pour pouvoir figurer dans ce classement, toute combattante devra avoir participé effectivement à au moins une rencontre du Championnat de France

Modalités de classement :

- La N°1 est la Championne National
- La N°2 est la Vice championne National
- La N°3 est la 1/2 finaliste battue par la Championne Nationale
- La N°4 est la 1/2 finaliste battue par la Vice championne Nationale

18 - Récapitulatif des championnats Nationaux de Kung-fu Sanshou Traditionnel

Pour toutes les catégories de sexe et d'âge excepté Pré-poussins et poussins, l'accès au championnat national fera suite aux sélections régionales, sauf si les sélections régionales n'ont pas lieu au cours de la saison.

LES CHAMPIONNATS NATIONAUX ADULTES DE KUNG FU SANSHOU TRADITIONNEL sont :

- LE CHAMPIONNAT NATIONAL JUNIORS de KUNG-FU SANSHOU TRADITIONNEL
- LE CHAMPIONNAT NATIONAL SENIORS de KUNG-FU SANSHOU TRADITIONNEL

FAEMC - Règlement des compétitions – KUNG FU SANSHOU TRADITIONNEL

- LE CHAMPIONNAT NATIONAL VÉTÉRANS de KUNG-FU SANSHOU TRADITIONNEL

LES CHAMPIONNATS NATIONAUX JEUNES DE KUNG FU SANSHOU TRADITIONNEL sont :

- LE CHAMPIONNAT NATIONAL BENJAMINS de KUNG-FU SANSHOU TRADITIONNEL
- LE CHAMPIONNAT NATIONAL MINIMES de KUNG-FU SANSHOU TRADITIONNEL
- LE CHAMPIONNAT NATIONAL CADETS de KUNG-FU SANSHOU TRADITIONNEL

Pour les catégories Pré-poussins et Poussins en compétition séparée, les compétitions se déroulent **uniquement** au niveau régional.



DEUXIEME PARTIE : RÈGLEMENTS PARTICULIERS

1 - LES CHAMPIONNATS NATIONAUX ADULTES de KUNG-FU SANSHOU TRADITIONNEL

1.1 - Conditions de participation

Ces compétitions sont réservées aux combattants et combattantes Juniors, Seniors et Vétérans Masculins et Féminines en compétition séparée Elles se déroulent au niveau national et comportent des sélections régionales (quand cela est possible). Les premiers et seconds de chaque catégorie sont qualifiés pour le championnat national. En cas de forfait de l'un des finalistes, le troisième peut alors prendre la place vacante. Cette sélection devra faire l'objet d'une demande écrite spéciale à l'attention du responsable national des compétitions, où, entre autre, le finaliste absent attestera de son forfait.

1.2 - Formes de rencontres

Les rencontres, disputées sous forme de « combat souple », se déroulent en 2 périodes (ou round) gagnantes de 2 minutes. Le temps de récupération entre 2 rounds est de 1 minute. En cas d'égalité, un 3^{ème} round de 2 minutes aussi sera demandé aux combattants.

1.3 - Décision

Le vainqueur de chaque finale se verra attribuer le titre : "Champion National " de sa catégorie de poids. Son adversaire celui de "Vice Champion National ".

1.4 - Inscriptions - Transmission des inscriptions

Les clubs feront parvenir leur dossier d'inscription au Responsable Régional des Compétitions **ou au Responsable National des Compétitions** (selon l'échelon de compétition).

Contenu du dossier d'inscription des combattants :

- o feuille type d'engagement fédéral (ou équivalent informatique), avec la signature du professeur valant autorisation et n° de licence de la saison en cours
- o certificat médical ou photocopie de la page du passeport sportif à jour
- o photocopie du passeport médical à jour (cf. règlement médical) si nécessaire
- o chèque de « x » euros par combattant (selon la compétition), réglant les droits d'inscription à l'ordre de la FAEMC

Tout dossier incomplet entraînera la non inscription du combattant.

1.5 - Déroulement de la Compétition

Pour chacune des catégories de poids, les rencontres seront organisées sous la forme d'éliminatoires directes sans repêchage établies par tirage au sort ou sous la forme de « round-robin ». Le tirage au sort sera organisé au siège par la Commission Nationale des Compétitions. Il sera effectué par le Responsable National des Compétitions de la discipline, un membre de la Direction Technique Fédérale de la branche concernée, en présence du Directeur Technique National ou de son représentant. Le responsable des Compétitions mettra en place les tableaux d'éliminatoires directs. Par respect des adversaires, il ne sera plus possible de changer l'ordre des combats une fois la chronologie établie.

2 - LES CHAMPIONNATS NATIONAUX JEUNES (excepté Poussins) de KUNG-FU SANSHOU TRADITIONNEL

2.1 - Conditions de participation

Ces compétitions sont réservées aux combattants et combattantes Cadets, Minimes et Benjamins en compétition séparée. Elles se déroulent au niveau national et comportent des sélections régionales (quand cela est possible). Les premiers et seconds de chaque catégorie sont qualifiés pour le championnat national. En cas de forfait de l'un des finalistes, le troisième peut alors prendre la place vacante. Cette sélection devra faire l'objet d'une demande écrite spéciale à l'attention du responsable national des compétitions, où, entre autre, le finaliste absent attestera de son forfait.

2.2 - Formes de rencontres

Les rencontres, disputées sous forme de « combat souple », se déroulent en 2 périodes (ou round) gagnantes de 1 minute 30. Le temps de récupération entre 2 rounds est de 45 secondes. En cas d'égalité, un 3^{ème} round de 1 minute 30 aussi sera demandé aux combattants.

Toute puissance est strictement exclue. La maîtrise technique et du style, la précision des contacts sont principalement recherchées.

2.3 - Décision

Le vainqueur de chaque finale se verra attribuer le titre : "Champion National " de sa catégorie de poids. Son adversaire celui de "Vice Champion National ".

2.4 - Inscriptions - Transmission des inscriptions

Les clubs feront parvenir leur dossier d'inscription au Responsable Régional des Compétitions **ou au Responsable National des Compétitions** (selon l'échelon de compétition).

Contenu du dossier d'inscription des combattants :

- feuille type d'engagement fédéral (ou équivalent informatique), avec la signature du professeur valant autorisation et n° de licence de la saison en cours
- certificat médical ou photocopie de la page du passeport sportif à jour
- photocopie du passeport médical à jour (cf. règlement médical) si nécessaire
- chèque de « x » euros par combattant (selon la compétition), réglant les droits d'inscription à l'ordre de la FAEMC

Tout dossier incomplet entraînera la non inscription du combattant.

2.5 - Déroulement de la Compétition

Pour chacune des catégories de poids, les rencontres seront organisées sous la forme d'éliminatoires directes sans repêchage établies par tirage au sort ou sous la forme de « round-robin ». Le tirage au sort sera organisé au siège par la Commission Nationale des Compétitions. Il sera effectué par le Responsable National des Compétitions de la discipline, un membre de la Direction Technique Fédérale de la branche concernée, en présence du Directeur Technique National ou de son représentant. Le responsable des Compétitions mettra en place les tableaux d'éliminatoires directs. Par respect des adversaires, il ne sera plus possible de changer l'ordre des combats une fois la chronologie établie.

3 - LES CHAMPIONNATS RÉGIONAUX JEUNES – PRÉ-POUSSINS ET POUSSINS de KUNG-FU SANSHOU TRADITIONNEL

3.1 - Conditions de participation

Ces compétitions sont réservées aux combattants et combattantes Pré-poussins et Poussins en compétition séparée. Elles se déroulent uniquement au niveau régional.

3.2 - Formes de rencontres

Les rencontres, disputées sous forme de « combat souple », se déroulent en 2 périodes (ou round) gagnantes de 1 minute. Le temps de récupération entre 2 rounds est de 30 secondes. En cas d'égalité, un 3^{ème} round de 1 minute aussi sera demandé aux combattants.

Toute puissance est strictement exclue. La maîtrise technique et du style, la précision des contacts sont principalement recherchées.

3.3 - Décision

Le vainqueur de chaque finale se verra attribuer le titre : "Champion Régional " de sa catégorie de poids. Son adversaire celui de "Vice Champion Régional ".

3.4 - Inscriptions - Transmission des inscriptions

Les clubs feront parvenir leur dossier d'inscription au Responsable Régional des Compétitions. Celui-ci organisera la compétition de Région.

Contenu du dossier d'inscription des combattants :

- feuille type d'engagement fédéral (ou équivalent informatique), avec la signature du professeur valant autorisation et n° de licence de la saison en cours
- certificat médical ou photocopie de la page du passeport sportif à jour
- photocopie du passeport médical à jour (cf. règlement médical) si nécessaire
- chèque de « x » euros par combattant (selon la compétition), réglant les droits d'inscription à l'ordre du Comité Régional concerné de la FAEMC

Tout dossier incomplet entraînera la non inscription du combattant.

3.5 - Déroulement de la Compétition

Pour chacune des catégories de poids, les rencontres seront organisées sous la forme d'éliminatoires directes sans repêchage établies par tirage au sort ou sous la forme de « round-robin ». Le tirage au sort sera organisé au siège par la Commission Nationale des Compétitions. Il sera effectué par le Responsable National des Compétitions de la discipline, un membre de la Direction Technique Fédérale de la branche concernée, en présence du Directeur Technique National ou de son représentant. Le responsable des Compétitions mettra en place les tableaux d'éliminatoires directs. Par respect des adversaires, il ne sera plus possible de changer l'ordre des combats une fois la chronologie établie.

**taichi chuan • qigong • kungfu
wushu traditionnels**